

PARTIE B

Les partenaires du petit projet




➤ B - Partenaires du projet

Aperçu des partenaires

+ Ajouter un nouveau partenaire

Pas de partenaires de projet

Cliquez sur le bouton  pour pouvoir continuer à remplir la demande.



B.1.1 Identité du partenaire

* Rôle du partenaire dans le projet

Partenaire	Bénéficiaire chef de file
------------	---------------------------

* Nom abrégé de la structure *Max. 15 caractères*

Nom de la structure dans la langue d'origine *Max. 100 caractères*

Nom de la structure en anglais *Max. 100 caractères*

Veillez remplir les champs ci-dessus avec les informations relatives à votre structure et déterminez votre rôle dans le projet. Les différents rôles que les partenaires peuvent assumer dans un petit projet sont expliqués à la p.4 du guide « Comment construire un petit projet ? ».

Dans le champ « Nom de l'organisation en anglais », veuillez renseigner une nouvelle fois le nom de votre organisation dans sa langue d'origine.



DE	FR
----	----

Département / unité / division

Max. 250 caractères

Veillez remplir cette section uniquement si votre structure ne possède pas de personnalité morale propre, mais qu'elle est rattachée juridiquement à une structure en possédant une. C'est notamment le cas des écoles en Allemagne, ou des antennes locales d'une association nationale ou régionale. Veuillez alors indiquer le nom de la structure à laquelle vous êtes légalement rattaché.

Si votre structure possède une personnalité morale propre, alors cette question n'est pas pertinente pour vous. Merci d'inscrire la phrase suivante dans la version linguistique correspondante :

« Question non pertinente pour le partenaire (FR) »

„Diese Frage ist für der Partner nicht relevant (DE)“.

Informations juridiques et financières

Type de partenaire
N/A



Menu déroulant. Merci de vous référer à la page suivante afin de savoir quel type de partenaire sélectionner. Les associations et asbl doivent choisir la catégorie « groupes d'intérêt, y compris les ONG » !

* Statut juridique



Menu déroulant.

Selon l'article 2 de la directive (UE) n°2014/24, un organisme "de droit public" est défini comme un organisme présentant toutes les caractéristiques suivantes :

- a. il a été créé pour satisfaire spécifiquement des besoins d'intérêt général ayant un caractère autre qu'industriel ou commercial ;
- b. il est doté de la personnalité juridique ;
- c. soit il est financé majoritairement par l'État, les autorités régionales ou locales ou par d'autres organismes de droit public, soit sa gestion est soumise à un contrôle de ces autorités ou organismes, soit son organe d'administration, de direction ou de surveillance est composé de membres dont plus de la moitié sont désignés par l'État, les autorités régionales ou locales ou d'autres organismes de droit public.

Si vous faites face à des difficultés pour répondre à cette question, veuillez vous rapprocher de votre point de contact.

Numéro de TVA (ou autre identifiant)

Si votre structure ne dispose pas de numéro de TVA, vous pouvez utiliser un autre numéro d'identification. Si vous faites face à des difficultés pour répondre à cette question, veuillez vous rapprocher de votre point de contact.

 Rejeter les modifications

 Créer

Cliquez sur créer pour pouvoir continuer.

Classification des types de partenaires

N°	Catégories principales	Exemples
1	Autorité publique locale	commune, etc.
2	Autorité publique régionale	Conseil régional, etc.
3	Autorité publique nationale	Ministère, etc.
4	Agence sectorielle	autorité de développement local ou régional, agence de l'environnement, agence de l'énergie, agence de l'emploi, etc.
5	Infrastructure et fournisseur de services (publics)	les transports publics, les entreprises de services publics (approvisionnement en eau, électricité, égouts, gaz, collecte des déchets, etc.), les aéroports, les ports, les chemins de fer, etc.
6	Groupes d'intérêt, y compris les ONG	organisation internationale, syndicat, fondation, organisme de bienfaisance, association volontaire, club, etc.
7	Organismes d'enseignement supérieur et de recherche	faculté universitaire, collège, établissement de recherche, installation de RDT, pôle de recherche, etc.
8	Centre d'éducation/de formation et école	primaire, secondaire, préscolaire, formation professionnelle, etc.
9	Entreprise, sauf PME	
10	PME	micro, petite, moyenne
11	Organisation de soutien aux entreprises	chambre de commerce, chambre des métiers et de l'artisanat, pépinière d'entreprises ou centre d'innovation, grappes d'entreprises, etc.
12	GECT	
13	Organisation internationale, GEIE	en vertu du droit national, en vertu du droit international
14	Grand public	
15	Hôpitaux et centres médicaux	
16	Autre	

➤ B.1.2 Adresse principale du partenaire

Adresse principale du partenaire



Informations sur les codes NUTS et comment identifier votre région: <https://ec.europa.eu/eurostat/web/nuts/background>

Pays

Comment répondre à la question ?

Etape 1: Choisir dans le menu déroulant le pays de la structure. La case NUTS 2 apparaîtra.

Pays
Luxembourg (LU)

NUTS 2

Etape 2 : Choisir dans le menu déroulant le NUTS 2 correspondant. La case NUTS 3 apparaîtra.

NUTS 2
Luxembourg (LU00)

NUTS 3

Etape 3 : Choisir dans le menu déroulant le NUTS 3 correspondant.

Pourquoi cette question ? Les NUTS correspondent à la Nomenclature des unités territoriales statistiques de l'Union Européenne. Ils permettent de découper le territoire de l'UE pour aider à la collecte de données socio-économiques, et à la définition des politiques régionales.



Rue

Numéro de maison

Code postal


Ville

Site web

Si votre structure ne possède pas de site web, ni même de page Facebook ou Instagram (ou autre), merci de rentrer la phrase suivante :

« Le partenaire ne possède ni de site web, ni de page sur les réseaux sociaux (FR) ».

„Der Partner hat weder eine eigene Website noch eine Seite in sozialen Netzwerken (DE).“

 Adresse du département / unité / division (le cas échéant)

Pays

Rue

Numéro de maison

Code postal

Ville

Vous ne devez remplir cette section que si votre structure ne possède **pas** de personnalité juridique, mais qu'elle est rattachée juridiquement à une structure en possédant une. C'est notamment le cas des écoles en Allemagne, ou des antennes locales d'une association nationale ou régionale.

Si ce cas de figure s'applique à votre situation, la section « Adresse principale du partenaire » doit être remplie avec les informations concernant la structure ayant une personnalité juridique.

Si ce cas de figure ne s'applique pas à votre situation et que votre structure possède une personnalité juridique, alors veuillez répéter les informations que vous venez de renseigner plus haut portant sur l'adresse de votre structure.

En cas de doute, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre point de contact référent.



Bénéficiaire chef de file LPC

Identité

Adresse

Contact

Motivation

Budget

C

B.1.4 Représentant légal

Fonction

Prénom

Nom

B.1.5 Personne de contact (chargé(e) de projet)

Fonction

Prénom

Nom

Adresse E-mail

Numéro de téléphone

Veuillez remplir les champs ci-dessus avec les informations relatives à votre structure.

B.1.6 Motivation et contributions des partenaires

Quelles sont les compétences et expériences du partenaire qui sont pertinentes pour le projet?

DE FR

Entrez le texte ici

Max. 1500 caractères

Comment répondre à la question ?

Pourquoi avoir choisi de mettre en œuvre un petit projet transfrontalier ? Qu'est-ce qui explique que votre structure est devenue partenaire du projet ? Merci de décrire rapidement vos expériences passées et vos compétences qui seront bénéfiques / profitables à la mise en œuvre du petit projet. Il est important ici de développer les capacités du partenaire chef de file permettant d'assurer la coordination administrative et financière du petit projet (s'assurer des (re)-versements, de la complétude des demandes de créances, de la soumission du rapport de fin de projet, du respect des délais, etc.).

Pourquoi cette question ? Avec les rapports d'activités fournis en annexe, les réponses apportées à cette question permettront, non seulement de mesurer la capacité et la motivation des partenaires à porter un projet transfrontalier, mais aussi à évaluer la pertinence du partenariat. Cette question permet également au Programme de juger si le partenaire chef de file est en capacité d'exercer ses responsabilités. Aucune expérience dans les fonds européens ou dans la coopération transfrontalière n'est requise, pour être éligible à la subvention petits projets.

Exemple : Le partenariat du petit projet « les Minimoys à la découverte des petits insectes de la Grande Région » est composée d'une école primaire wallonne et d'une école primaire sarroise. Si l'école primaire wallonne « Les petits castors » a décidé de s'associer à l'école primaire sarroise « Grundschule Saravus » pour mettre en place un petit projet sur la biodiversité de la Grande Région, c'est parce qu'elle est engagée dans la sensibilisation des plus petits à la protection de l'environnement. Elle a déjà réalisé des projets dans ce domaine. Elle possède donc les compétences pédagogiques requises pour organiser des ateliers avec des enfants entre 10 et 11 ans. Par exemple, elle a mis en place le projet « Les drôles de petites bêtes vont à l'école » qui portait sur la découverte des insectes dans la cours d'école. Etant une école, la structure « Les petits Castors » est habituée à la gestion de ressources publiques, et sera donc dans les capacités d'assumer les missions du bénéficiaire chef de file.

Partenaire LPC

Identité Adresse Contact Motivation **Budget** Cofinancement

Aperçu budget partenaire

Partenaire	Nom abrégé de la structure	Montant forfaitaire	Total
PP3	LPC	0,00	0,00
Total		0,00	0,00

Aucune option n'est disponible

Budget partenaire ⓘ

Montants forfaitaires des partenaires (rattachés dans la section E.1 - Montants forfaitaires du projet)

Montant forfaitaire du programme	Période	Montant forfaitaire	Part des montants forfaitaires rattachés au partenaire	Description	DE	FR
Total des montants forfaitaires des partenaires			0,00			

Tous les tableaux de la partie D sont générés automatiquement par JEMS.



Identité	Adresse	Contact	Motivation	Budget	<u>Cofinancement</u>
----------	---------	---------	------------	--------	----------------------

Cofinancement

Dans ce tableau, vous pouvez définir votre cofinancement. Afin de voir les montants, veuillez d'abord définir le budget de votre partenaire dans la section budget.

Source	Montant	Pourcentage
* Source de cofinancement	0,00	0,00 %
Contribution des partenaires financiers	0,00	100,00 %
Budget total éligible du partenaire financier	0,00	100,00 %

Source de la contribution du partenaire financier

Source du cofinancement	Statut juridique de la contribution	Montant	% du budget total du partenaire ⓘ
LPC	* Statut juridique	0,00	0,00 %
+ Ajouter une nouvelle origine de contribution			
Sous-total contribution publique		0,00	0,00 %
Sous-total contribution publique automatique		0,00	0,00 %
Sous-total contribution privée		0,00	0,00 %
Total ⓘ		0,00	100,00 %

La partie « cofinancement » doit être renseignée à la fin, après que la partie E « montants forfaitaires et coûts unitaires du projet » ait été remplie. Pour savoir comment compléter ce tableau, veuillez vous référer à la page 69 de ce guide.

B - Partenaires du projet

Aperçu des partenaires

LP1 LPC

Pour ajouter des partenaires, cliquez dans la rubrique "Aperçu du projet" sur "Aperçu des partenaires".

B - Partenaires du projet

Aperçu des partenaires

[+ Ajouter un nouveau partenaire](#)

Items/Objets par page: 25 1 - 1 de 1

N u.	Statut	Nom abrégé de la structure	Rôle du partenaire dans le projet	NUTS	Budget total éligible du partenaire financier
1	 Actif	LPC	Bénéficiaire chef de file		0,00 €  

Puis cliquez sur le bouton [+ Ajouter un nouveau partenaire](#) et répétez toutes les étapes de la section B.1. pour chaque partenaire (voir la [FAQ JEMS](#)).